

*Tarif des douanes*

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, le bill C-90 traite de beaucoup de choses. Je voudrais les examiner une par une. Avant que le ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès) ne traite de ce bill, il a dit qu'il déposerait l'accord néo-zélandais. Je pense qu'il faudrait que tous les députés examinent ce document qui a été déposé. Il n'y est dit nulle part que le Canada doit réduire des droits de douane quelconques, non plus que la Nouvelle-Zélande. C'est un arrangement de faveur, et enveloppé de faveurs. On y voit le désir de renforcer les relations d'amitié pour la promotion, l'encouragement et le développement du commerce bilatéral. On en reconnaît l'opportunité et l'importance avec détermination. Et cela n'en finit plus. Mais nulle part on n'y voit que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande va réduire ses droits de douane, ou que le Canada va réduire les siens. Il n'y est question que de consultations, de partage de renseignements techniques, et autres choses du genre. Pourtant ce n'est pas de cela qu'il est question dans le bill. Ce bill est consacré en partie à certaines modifications tarifaires intéressant la Nouvelle-Zélande.

Compte tenu de ces changements à des droits de douane et de l'objet et de la portée même de ce type de projet de loi, je tiens à préciser à la Chambre qu'à mon avis le Canada est en train de perdre toutes sortes d'occasions de pratiquer des échanges commerciaux fructueux, car il ne s'intéresse pas vraiment aux deux seuls pays dans le monde qui pourraient être nos partenaires commerciaux à tous les égards. Je fais, bien sûr, allusion à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

Il fait probablement très beau aujourd'hui, en Nouvelle-Zélande. Je suis sûr qu'il y a des tas de gens sur la plage, car c'est la période des vacances. C'est déjà le milieu de l'été dans ce pays. Il en va de même pour l'Australie. Tandis que nous avons de la neige jusqu'à la taille et qu'il fait très froid, c'est l'été en Australie et en Nouvelle-Zélande. Leur hiver n'est certes pas comme le nôtre, sauf peut-être dans le cas de la Tasmanie et, dans une certaine mesure, de l'île australe de la Nouvelle-Zélande, mais les saisons y sont exactement à l'opposé des nôtres.

• (1750)

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, l'Australie et la Nouvelle-Zélande mises ensemble comptent environ 17 millions d'habitants. Leur mode de vie n'est pas très différent du nôtre. Leurs espoirs, leurs aspirations, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, leurs maisons et leur façon de parler, de penser et de travailler ressemblent beaucoup aux nôtres. Ils représentent pour le Canada la clientèle idéale à laquelle vendre nos produits et notre expérience, ce qui bien sûr vaut pour nous également en ce qui les concerne.

Monsieur l'Orateur, j'ai à mon crédit une certaine expérience dans le secteur de la fabrication. L'une des entreprises auxquelles je suis associé compte une succursale en Australie où nous vendons une bonne quantité de nos produits. En fait, pour une certaine branche de notre activité, nous détenons 40 p. 100 du marché australien. Nous aurions eu une plus grande part du marché néo-zélandais si, lors des négociations entourant l'entente commerciale avec la Nouvelle-Zélande, on avait supprimé certaines des restrictions néo-zélandaises en matière d'importation. Cette région du globe représente un excellent marché pour nous, surtout du fait que les produits que nous fabriquons au printemps sont du type de ceux qu'on vend pour

les fêtes de Noël en Nouvelle-Zélande et en Australie. Nous arrivons donc à produire pendant près de deux mois de plus en utilisant les mêmes machines et chaînes de production que pour les marchandises destinées au Canada. Nos usines sont ainsi beaucoup plus efficaces et nous pouvons vendre moins cher aux Canadiens. Bien sûr, c'est la même chose pour les fabricants et les entrepôts de transformation de ces deux pays.

Un pays de la taille du Canada, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie a besoin d'un marché national important pour avoir une capacité de production rentable. Si nous pouvions combiner le marché canadien qui compte 24 millions de personnes avec ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui en compte 17 millions, nous n'aurions plus cette attitude du «petit marché national» commune aux trois pays. Pourtant, nous ne semblons pas prêts à jouer le jeu à fond avec ces pays. Nous continuons à conclure des petites ententes commerciales et douanières sans signer d'accord général en vue d'un véritable marché commun.

Je tiens à vous dire que ce marché a beaucoup d'importance pour nous. Un fabricant de maillots de bain d'Australie ou du Canada—et les Australiens font d'excellents maillots de bain; j'en ai un—peut trouver des débouchés dans l'autre pays pendant que c'est la morte saison chez lui. C'est vrai également pour les meubles de jardin, les barbecues, toute une série d'articles que nous fabriquons chez nous et qu'ils fabriquent également chez eux. Si nous cherchions à élargir nos échanges internationaux, nous pourrions créer un marché commun avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous avons tous les atouts dans notre jeu et nous pourrions le faire si nous le voulions vraiment au lieu de continuer à jongler avec un nombre incroyable de tarifs différents.

Monsieur l'Orateur, nous avons le tarif de préférence britannique, le tarif de la nation la plus favorisée, l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, ainsi que le tarif de préférence générale. Puis nous avons bien sûr les marchandises en franchise et un régime spécial pour le Royaume-Uni et l'Irlande; et maintenant que nous négocions ces accords bilatéraux tout en maintenant nos tarifs douaniers, nous allons avoir le tarif pour la Nouvelle-Zélande qui va sans doute remplir tout un chapitre du Tarif des douanes, une bible extrêmement complexe.

Nous n'envisageons pas correctement nos responsabilités dans ce domaine, et je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le cas de la Nouvelle-Zélande. Nous ne commerçons pas beaucoup avec ce pays. En 1979, nous y avons exporté pour environ 90 millions de marchandises et nous en avons importé pour 135 millions. L'importance des importations en 1979 s'explique par le fait qu'une grande quantité de la viande de Nouvelle-Zélande qui entrait au Canada était en réalité réexpédiée aux États-Unis. Le chiffre m'ayant étonné, je me suis renseigné auprès de L. N. Reynolds Co. Limited, le plus gros courtier en viande du Canada peut-être. C'est l'explication qu'on m'a donnée.

Mais quand on considère l'ensemble de notre commerce avec la Nouvelle-Zélande, on constate que nos exportations vers ce pays ne représentent que 2.3 p. 100 de ses importations. Il n'y a absolument aucune raison pour que ce pourcentage soit aussi faible. Il est vrai que son principal partenaire commercial est l'Australie, mais notre propre analyse révèle que nous pourrions avoir beaucoup plus d'échanges avec la Nouvelle-